

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 09 novembre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LINTANF Goulven, LEVY Christelle, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BOUZID Nathalie donne pouvoir à LE GUEN Nadège,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY Christelle,
- URVOY Laurence donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GOUEZIN

Délibération n°2021-118

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

URBANISME

AIDES INDIVIDUELLES AU RAVALEMENT DE FACADES - ATTRIBUTIONS

Par délibérations du Conseil municipal du 10 septembre 2018 et du 16 novembre 2020, la commune de Lamballe-Armor a engagé, dès le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), une opération façades, sur le périmètre de la Zone de protection du Patrimoine Architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), en accompagnement des autres volets du dispositif (2019-2023). Les travaux de façade s'entendent au sens large et incluent les modénatures, les menuiseries extérieures, les volets bois persiennes, les balcons avec garde-corps ferronnés, les descentes d'eaux pluviales et gouttière.

Par délibération n°2020-154 du 16 novembre 2020, les conditions d'accompagnement sont :

- La ville de Lamballe-Armor intervient en soutien des propriétaires occupants sans conditions de ressources et bailleurs d'immeubles situés dans le périmètre opérationnel,
- Le soutien aux travaux de ravalement et d'intérêts architecturaux est conditionné à la décence des logements et nécessite une visite de contrôle par l'opérateur pour chacun des logements.
- Les aides communales représenteront 50% du montant hors taxe de travaux dans la limite de 3 000 €

Dans ce cadre, 7 dossiers de demande de subvention pour travaux de requalification de façades sont proposés pour le versement de l'aide financière :

Nom du demandeur	Adresse	Type de travaux	Aide proposée
MELINA Felix, CATROS Jean-Paul, DOUARD Daniel	34 rue Paul Langevin	Réfection de la peinture des façades et du sas d'entrée	Dépense éligible : 12 380,23 € Subvention : 3 000 €
GUIHARD Caroline	2 rue de la Tour aux Chouettes	Rejointoiement de la façade	Dépense éligible : 6 762,86 € Subvention : 3 000 €
LE GAGNOUX-TARDIVEL Michèle	9 rue Père Ange Le Proust	Remplacement des menuiseries de la façade principale et de la porte d'entrée, rejointoiement des façades et pignons	Dépense éligible : 61 978,88 € Subvention : 3 000 €
MELLINGER Thibault	20 rue du Capitaine Francis Noisel	Remplacement de la porte de garage	Dépense éligible : 2 529,61 € Subvention : 1 148,49 €
MOREL Isabelle	17 rue de la Guignardais	Rejointoiement des façades	Dépense éligible : 15 733,74 € Subvention : 3 000 €
LENAIN Isabelle	13 rue Saint-Lazare	Rejointoiement de la façade	Dépense éligible : 4 864,48 € Subvention : 2 432,34 €
LHERMIE Sabine	21 rue Mouëxigné	Remplacement de la marquise	Dépense éligible : 11 806,68 € Subvention : 3 000 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- OCTROIE une aide, pour leur projet, de :
 - o 3 000,00 € à MELINA Felix, CATROS Jean-Paul et DOUARD Daniel,
 - o 3 000,00 € à GUIHARD Caroline,
 - o 3 000,00 € à LE GAGNOUX-TARDIVEL Michèle,
 - o 1 148,49 € à MELLINGER Thibault,
 - o 3 000,00 € à MOREL Isabelle,
 - o 2 432,34 € à LENAIN Isabelle,
 - o 3 000,00 € à LHERMIE Sabine.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

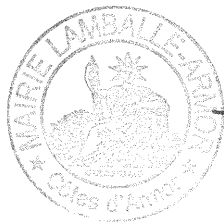
Certifié envoyé à la Préfecture le	25 NOV. 2021
Affiché le	25 NOV. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **25 NOV. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Ph. Hercouet
